

# Des migrations à contre-courant : l'exil des opposants français de la guerre d'Algérie

Tramor Quemeneur  
Chercheur associé à l'IHTP

Pendant la guerre d'Algérie se dessine déjà le « deuxième âge de l'immigration algérienne »<sup>1</sup> vers la métropole française. Du côté français, une migration parallèle s'est développée : il s'agit de celle des Européens d'Algérie, qui ont commencé à s'installer en France dès le début de la guerre. Le flux s'est accru au cours de la guerre, jusqu'aux départs massifs des « pieds-noirs » du printemps 1962.

Dans le sens inverse, une autre forme de migration beaucoup moins connue a eu lieu : des Français opposés à la guerre d'Algérie se sont retrouvés dans l'illégalité en France et ont émigré vers d'autres pays européens, vers la Tunisie et le Maroc, puis vers l'Algérie indépendante.

Quelles sont l'histoire et les caractéristiques des migrations de ces opposants à la guerre d'Algérie ?

Nous analyserons d'abord les conditions dans lesquelles se déroule cet exil. Puis nous montrerons en quoi cet exil conduit les opposants français de la guerre d'Algérie à se structurer politiquement. Enfin, nous nous intéresserons aux années d'après-guerre et à la question du retour en France.

## L'exil

### *Combien d'exilés ?*

Il est difficile de savoir combien d'opposants français à la guerre d'Algérie se sont trouvés dans la nécessité de s'exiler, étant donné que les passages de frontière s'effectuaient dans l'illégalité. Néanmoins, plusieurs pistes peuvent être avancées.

Le groupe le plus important est constitué par les déserteurs et les insoumis. Pendant longtemps, on a cru que les réfractaires français de la guerre d'Algérie n'étaient que quelques centaines. En fait, ces réfractaires étaient environ 12 000<sup>2</sup>. A l'exception de 500 objecteurs de conscience emprisonnés, une grande majorité des 11 500 déserteurs et insoumis a dû s'exiler pour échapper à une arrestation. A ceux-ci, on peut encore ajouter les « porteurs de valises », les communistes algériens d'origine européenne et les « Français libéraux » d'Algérie qui ont aidé le FLN dans la clandestinité. Ces deux groupes sont encore plus difficiles à appréhender numériquement. On peut considérer que plusieurs milliers de personnes ont aidé les Algériens en appartenant peu ou prou à des réseaux clandestins, et plusieurs centaines en vivant au moins en partie en exil.

Ainsi, environ une dizaine de milliers de Français se sont exilés à l'étranger pendant la guerre d'Algérie, du fait de leur situation illégale en France. Comment cet exil s'est-il déroulé ?

### *Illégalité et exil*

---

<sup>1</sup> Abdelmalek Sayad : « Les trois âges de l'émigration », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°15, juin 1977, pp. 59-79, réédité in Abdelmalek Sayad, *La double absence. Des souffrances de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Le Seuil, Paris, 1999, pp. 53-98, p. 67.

<sup>2</sup> Tramor Quemeneur, *Une guerre sans « non » ? Insoumissions, refus d'obéissance et désertions de soldats français pendant la guerre d'Algérie (1954-1962)*, thèse de doctorat sous la direction de Benjamin Stora, Université Paris 8, 2007, 1 396 p. A paraître en 2009 aux éditions La Découverte.

Les premiers parcours de désobéissance connus se déroulent en 1956. Pour certains réfractaires, l'exil est une nécessité vitale : le rappelé Noël Favrelière sauve un Algérien d'une exécution sommaire, ce qui l'amène à fuir à travers le Sahara avec l'Algérien qu'il a libéré. Les deux hommes parviennent à rejoindre la Tunisie au bout de huit jours, après avoir été poursuivis par l'armée française. Noël Favrelière s'installe pendant quelques temps en Tunisie avant de s'exiler temporairement aux Etats-Unis<sup>3</sup>.

Pour d'autres, l'exil est une prévoyance ou permet d'échapper à l'emprisonnement. Ainsi, l'ancien séminariste Jacques Berthelet, investi dès 1955 contre la guerre d'Algérie dans plusieurs comités, fait partie de la classe 1951/2-C, susceptible d'être rappelé au printemps 1956. Il décide de devancer son rappel et de partir en exil en Suisse, dans l'optique de préparer l'accueil de nombreux réfractaires<sup>4</sup>. Mais à la fin de l'été 1956, il n'y a guère qu'une dizaine de réfractaires en Suisse. Parmi ceux-ci se trouve Louis Orhant, ouvrier travaillant avec des Algériens, qui est résolu à ne pas participer à la guerre d'Algérie. En septembre 1956, il apprend que son unité doit partir pour l'Algérie ; il déserte alors au cours d'une permission. Après avoir obtenu le contact de Jacques Berthelet en Suisse par des prêtres ouvriers, Louis Orhant et son épouse passent en Suisse « *sans aucun problème, aucun contrôle. Les frontières commençaient à être renforcées par rapport aux Algériens, mais [...] on pouvait les passer aussi facilement qu'aujourd'hui* »<sup>5</sup>. Au fur et à mesure, le passage des frontières deviendra de plus en plus difficile. Par ailleurs, les réfractaires et les opposants se heurtent aussi à des difficultés en exil.

## La nécessité de l'organisation

### *Les difficultés de l'exil*

L'un des principaux soucis est la rupture par rapport au milieu d'origine. Ainsi, Jean-Louis Hurst, instituteur communiste choqué par les événements de mai 1958, décide de désertir avant son départ en Algérie. Il passe sa permission précédant sa désertion dans sa famille, mais ne leur fait pas part de sa décision : « *Jusqu'au dernier moment, j'ai eu peur de parler : je ne pouvais rien dire, mon père aurait tout fait pour me retenir. Mes jeunes sœurs étaient si adorables et se suspendaient à mon cou... [...] Et je les ai quittés comme ça, sur un mensonge* »<sup>6</sup>. Après sa désertion, Jean-Louis Hurst rompt complètement les relations avec son père jusqu'au décès de celui-ci.

Les cas de condamnation ou d'incompréhension de la famille paraissent nettement plus nombreux que ceux de soutien. Ce trait constitue un caractère relativement original de l'exil des opposants français de la guerre d'Algérie, dans la mesure où les migrations des pays pauvres vers les pays riches sont en règle générale valorisées dans les populations des pays de départ. Pour prendre un exemple de la même période, Mohammed Harbi souligne que dans les années 1950, les émigrés algériens « *se vivaient comme des hommes chargés d'une mission, délégués par une famille pour en assurer la survie* »<sup>7</sup>. Dans le cas des opposants français à la guerre d'Algérie, la rupture du lien politique et / ou familial paraît évidemment constituer un facteur aggravant dans le parcours personnel, l'exil pouvant se muer en errance politique, sociale, psychologique.

---

<sup>3</sup> Entretien avec Noël Favrelière, Paris, 24 février 1998. Cf. aussi Noël Favrelière, *Le désert à l'aube*, Minuit, Documents, Paris, 1960, 227 p.

<sup>4</sup> Entretien avec Jacques Berthelet, Batz-sur-Mer, 13 janvier 1999.

<sup>5</sup> Entretien avec Louis Orhant, Pamiers, 23 juin 2003.

<sup>6</sup> Maurienne [Jean-Louis Hurst], *Le déserteur*, Minuit, Les jours et les nuits, Paris, 1960, 128 p., pp. 117-118.

<sup>7</sup> Mohammed Harbi : « Entre mémoire et histoire : un témoignage sur la politisation de l'immigration maghrébine en France » in Aïssa Kadri et Gérard Prévost (coord.), *Mémoires algériennes*, Syllepse, Paris, 2004, pp. 49-57, p. 51.

Ainsi, le prêtre ouvrier Robert Davezies, impliqué dans le réseau d'aide au FLN et dans le soutien aux réfractaires, insiste sur les difficultés liées au travail pour les réfractaires français, qui « *n'avaient pas de travail car ils n'avaient pas de situation régulière. Ils n'avaient pas d'argent. Ils refaisaient le monde toute la journée. [...] Quelques-uns s'attachaient à de jeunes femmes, ils vivaient à leur crochet* »<sup>8</sup>. Cette situation d'inactivité peut conduire à un mal-être profond. Ainsi, Michel Boujut, déserteur condamné à 10 ans de prison, raconte le cas d'un réfractaire exilé en Suisse qui prend le bateau tous les dimanches pour venir embrasser la terre française<sup>9</sup>. La volonté de lutter contre la déshérence des opposants français à la guerre d'Algérie conduit quelques-uns d'entre eux à fonder une organisation de réfractaires en 1958.

### *La structuration politique*

Au cours de l'automne 1958, Jean-Louis Hurst, Gérard Meïer<sup>10</sup> et Louis Orhant créent l'organisation Jeune Résistance, destinée, « *dans la perspective de refus d'autres jeunes, [à] pouvoir créer un accueil en Suisse notamment, et aussi dans d'autres pays : en Italie, en Allemagne et en Belgique* »<sup>11</sup>. Pendant plus d'une année, cette organisation ne reste qu'au stade de l'idée. D'ailleurs, elle perd l'un de ses membres fondateurs. En effet, Gérard Meïer ne supporte pas l'inactivité de la vie en exil. Il rentre clandestinement à Paris et est chargé de convoyer les fonds et le courrier du FLN entre Marseille, Lyon et Paris. Mais il se sent également peu à son aise dans cette situation : « *Toujours entre deux trains, entre deux rendez-vous, entre deux domiciles, il souffre de cette vie fugitive, de la solitude du militant professionnel. La clandestinité oblige à des contacts furtifs, à des mots comptés. Le catholique Meïer, habitué à se confier, à dialoguer, est mal dans sa peau* »<sup>12</sup>. Dans ce cas, il s'agit véritablement d'une forme d'exil intérieur.

En mai 1959, Jeune Résistance est relancée par Henri Curiel, communiste égyptien membre des réseaux de soutien au FLN, Robert Davezies et Jean-Louis Hurst. Cela aboutit à la rédaction d'une « *Plate-forme provisoire du Mouvement "Jeune Résistance"* », qui pose les fondations politiques du mouvement, à la fin de l'année 1959<sup>13</sup>. Cette plate-forme souligne, parmi les raisons de la création du mouvement, la volonté de « *redonner courage à tous leurs camarades qui se sentaient jusqu'ici isolés* »<sup>14</sup>. Ce sentiment a en effet prévalu chez les réfractaires en exil au cours des années 1956 à 1958. Par ailleurs, un des buts de Jeune Résistance est d'aider les nouveaux réfractaires à « *trouver du travail auprès d'entrepreneurs compréhensifs* », et de développer des chantiers de « *"Jeunes Résistants" en pays sous-développés* »<sup>15</sup>. Ainsi, Jeune Résistance reprend à son compte l'idée des chantiers pacifistes, mais dans l'optique d'un tiers-mondisme naissant.

Ce document montre que l'organisation des réfractaires exilés tient pour partie à une volonté de solidarité et d'entraide concrètes. L'exil comme ferment politique est une caractéristique beaucoup plus récurrente, comme l'indique Edward W. Said : « *Les exilés ressentent [...] un vif besoin de reconstituer leurs vies brisées, ce qu'ils font souvent en choisissant de se considérer comme intégrés à une idéologie triomphante, ou à un peuple*

---

<sup>8</sup> Entretien avec Robert Davezies, Paris, 11 décembre 1997.

<sup>9</sup> Entretien avec Michel Boujut, Paris, 6 mars 2001.

<sup>10</sup> Déserteur catholique de gauche, qui a déserté en même temps que Jean-Louis Hurst.

<sup>11</sup> Entretien avec Louis Orhant, *op. cit.*

<sup>12</sup> Hervé Hamon et Patrick Rotman, *Les porteurs de valises...*, *op. cit.*, p. 148.

<sup>13</sup> « Plate-forme provisoire du Mouvement "Jeune Résistance" », sd. *circa* novembre 1959 (Archives F. Jeanson).

<sup>14</sup> *Ibid.*

<sup>15</sup> *Ibid.*

*régénéré* »<sup>16</sup>. Dans le cas présent, cela a conduit certains opposants français à embrasser entièrement la cause des nationalistes algériens.

Mais la structuration apporte également une visibilité politique propre à susciter la répression. Cette répression se déroule à un double niveau.

La répression la plus importante se trouve évidemment du côté de la France. Le gouvernement français déploie une répression active au cours de la guerre d'Algérie. Ainsi, des militants sont arrêtés à la frontière franco-suisse en février 1960, ce qui conduit à la découverte par le grand public de l'existence de réseaux de « porteurs de valises » et de réfractaires. Cette répression popularise la désobéissance et le soutien au FLN, dont le procès du « réseau Jeanson » et le « Manifeste des 121 » en septembre 1960 en constituent certainement l'acmé. A l'extérieur du territoire français, la répression est organisée par l'armée ou par les services secrets. Par exemple, l'enseignant insoumis Maurice Maschino, réfugié en Tunisie, a failli être enlevé par un groupe d'officiers de Bizerte, en juin 1960<sup>17</sup>. Parfois, ces menaces conduisent à des arrestations, comme pour Jean G., qui a déserté d'Algérie en 1957 et qui est arrêté en Tunisie en mars 1959<sup>18</sup>. De même, l'engagé parachutiste Michel Chaumereux, qui a déserté d'Algérie en 1957, est arrêté en Tunisie en avril 1959<sup>19</sup>. Les nombreuses arrestations opérées conduisent à rendre les réseaux exsangues, alors même que les désobéissances deviennent de plus en plus nombreuses et que l'idée du soutien au FLN est plus populaire.

Mais la répression peut aussi venir du pays d'accueil. L'un des cas les plus emblématiques, du fait de la présence d'un nombre relativement important de réfractaires, est la Suisse. Dans ce pays, quelques réfractaires anarchistes créent le « Groupe Ravachol », qui perpètre un attentat contre le consulat d'Espagne à Genève le 21 février 1961. Cet acte conduit immédiatement à l'interdiction du territoire pour de nombreux opposants français de la guerre d'Algérie, qui partent alors pour l'Allemagne où se trouve déjà la direction de la Fédération de France du FLN. Le gouvernement suisse se débarrasse donc opportunément de personnes gênantes, notamment dans ses relations avec la France. La Belgique, l'Allemagne et l'Italie en Europe, et la Tunisie et le Maroc au Maghreb paraissent en revanche développer une attitude plus accueillante envers les opposants français de la guerre d'Algérie.

## **Le retour ?**

### *Dans l'attente de l'amnistie*

Dès la fin officielle de la guerre d'Algérie, les opposants français réclament leur amnistie. Ainsi, en mars 1962, un petit groupe de déserteurs et d'insoumis crée le Comité de coordination des réfractaires anticolonialistes, qui fait appel à l'opinion publique pour une « *révision totale et immédiate de [leur] situation juridique actuelle* » pour recouvrer leurs droits civiques<sup>20</sup>. Le FLN se fait aussi le porte-parole des opposants, ce qui conduit à un *gentleman's agreement* entre les négociateurs français et algériens à Evian : « *Tous ceux d'entre eux [les insoumis, déserteurs et membres des « réseaux de soutien »] qui tomberaient aux mains de la justice française seraient remis en liberté provisoire ; aucune procédure ne*

---

<sup>16</sup> Edward W. Said, *Réflexions sur l'exil et autres essais*, Actes Sud, Arles, 2008, 757 p., p. 246.

<sup>17</sup> Maurice Maschino, *L'engagement (Le dossier des réfractaires)*, François Maspero, Cahiers libres, Paris, 1961, 136 p., p. 97.

<sup>18</sup> « Comptes rendus des désertions en Tunisie. 1956-1959 », 1959 (Service historique de la Défense – section Terre [SHDT], 7 T 207 D\*1).

<sup>19</sup> « Deux parachutistes français témoignent », *El Moudjahid*, n°13, 1<sup>er</sup> décembre 1957, p. 8.

<sup>20</sup> Comité de coordination des réfractaires anticolonialistes : « Des insoumis et déserteurs anticolonialistes en appellent à l'opinion publique », sd. [1962] (Bibliothèque nationale de France, 4° Lk8 3537 (5)).

serait engagée à leur rencontre jusqu'à la promulgation d'une loi d'amnistie qui couvrirait les faits qui leur étaient reprochés »<sup>21</sup>. De plus, les réfractaires en exil qui demandent à rentrer en France peuvent le faire. Après un bref passage en prison, ils sont « à peu près normalement incorporés, quand ils se présentent »<sup>22</sup>. Néanmoins, les opposants condamnés lors d'un jugement contradictoire sont censés attendre la fin de leur peine pour sortir de prison, et d'autres réfractaires en exil refusent toujours d'effectuer leur service militaire et / ou de rentrer en France. En effet, une partie des opposants français décide de rejoindre la nouvelle Algérie indépendante au cours des années 1962 et 1963. Ceux-ci sont appelés les « pieds rouges », en raison de leur « couleur » politique fréquente et par opposition au parcours opposé réalisé au même moment par les « pieds noirs ». Qui sont ces « pieds rouges » ?

### *Rester sur place*

Tous les opposants français en exil ne sont certes pas devenus des « pieds rouges ». D'autres sont en effet restés vivre dans d'autres pays que l'Algérie, notamment en Suisse. Tel est par exemple le cas de Michel Boujut qui a travaillé comme correcteur puis comme journaliste en Suisse. Licencié de la Télévision suisse romande, il est rentré en France au début des années 1970 après avoir pris l'assurance qu'il ne serait pas inquiété par la justice française<sup>23</sup>. André Gazut, objecteur de conscience catholique qui a déserté en 1960, s'est également installé en Suisse, où il a rencontré sa future épouse. Il a travaillé pour la Télévision suisse romande. Il vit toujours en Suisse, comme une dizaine d'autres réfractaires de la guerre d'Algérie<sup>24</sup>.

Si ces deux réfractaires ont bien vécu leur exil, ce n'est pas le cas pour d'autres. Ainsi, Michel Q., ouvrier communiste qui a déserté en 1960, s'est installé au Maroc jusqu'en octobre 1965. Pour lui, ce choix n'était pas le bon : il estime en effet que le FLN n'avait pas besoin de réfractaires, *a fortiori* d'ouvriers. De plus, il ne se sentait pas « à sa place » au Maroc. A son retour en octobre 1965, Michel Q. passe un mois à Fresnes, puis il est réincorporé pendant un peu plus de six mois, avant d'être réformé. Il réintègre la vie civile en travaillant dans l'imprimerie<sup>25</sup>.

D'autres opposants estiment que la suite logique de leur parcours est de partir en Algérie à l'indépendance. Pour certains, ce départ en Algérie se fait une fois la situation militaire réglée. Ainsi, Jean Le Meur, enseignant catholique qui a refusé d'obéir en 1958 et a été condamné à deux ans de prison<sup>26</sup>, part enseigner en Algérie en 1962. Il y rencontre sa future épouse, Annie, une Européenne d'Algérie de sensibilité libérale, également enseignante. Ils vivent en Algérie mais un de leurs fils, nouveau-né, est atteint par une rhinopharyngite, qui s'aggrave faute de soins médicaux suffisants. Ils rentrent alors en France, définitivement, en 1967.

Plus nombreux sont ceux qui partent en Algérie alors que leur situation juridique et militaire n'est pas réglée. Ainsi, Noël Favrelière, après son exil aux Etats-Unis, part en Yougoslavie pour suivre des études jusqu'en juin 1962. Il obtient alors un laissez passer pour Alger où il s'installe jusqu'en 1963. Son avocat tente de le faire bénéficier d'une amnistie au titre des accords d'Evian. Mais la France la lui refuse. Les opposants à la guerre d'Algérie attirent l'attention sur son cas et celui des autres réfractaires en le faisant rentrer en France

<sup>21</sup> Redha Malek, *L'Algérie à Evian. Histoire des négociations secrètes 1956-1962*, Le Seuil, L'épreuve des faits, Paris, 1995, 406 p., p. 237.

<sup>22</sup> Robert Davezies, *L'amnistie des républicains*, François Maspéro et Partisans, « Dossiers Partisans », Paris, 1962, 12 p., p. 4.

<sup>23</sup> Entretien avec Michel Boujut, *op. cit.*

<sup>24</sup> Entretien avec André Gazut, Belle-Ile-en-Mer, 25 juillet 2000.

<sup>25</sup> Entretien avec Michel Q., Paris, 1<sup>er</sup> mars 1999.

<sup>26</sup> Cf. Jean Le Meur : « Histoire d'un acte responsable. Le cas Jean Le Meur », *Esprit*, décembre 1959, p. 686 sq.

pour effectuer une conférence de presse et une exposition de peinture en juin 1963<sup>27</sup>. Il retourne ensuite en Algérie, où il travaille comme inspecteur des Musées, puis vit en Yougoslavie, en Bulgarie, en Slovénie indépendante (d'où est originaire son épouse), et enfin en Jordanie. Il ne rentre en France qu'à sa retraite<sup>28</sup>.

Le cas d'Henri Cheyrouze, journaliste catholique qui se rapproche progressivement du communisme, est encore différent : emprisonné pour son refus de participer à la guerre d'Algérie, il doit être libéré le 10 mai 1962 et accomplir la quasi-totalité de son service militaire. Or, il n'est pas prêt à une telle éventualité, c'est pourquoi il prépare son évasion avec son épouse. A sa sortie de prison, il déserte et passe clandestinement en Suisse. Puis Henri et Nicole Cheyrouze partent pour l'Algérie où ils s'installent comme instituteurs dans un petit village kabyle. Ils sont restés vivre en Algérie, avec la double nationalité. Henri Cheyrouze y a développé une activité politique et syndicale qui lui a valu d'être arrêté, torturé et condamné au bagne à deux reprises, en 1967 et en 1970<sup>29</sup>. Il en est ressorti très marqué physiquement. Il est décédé le 18 juillet 2004.

Pour les réfractaires vivant en France et plus encore pour ceux qui vivent en Algérie, la question de l'amnistie se pose. Elle est d'autant plus aiguë à partir du coup d'Etat de Boumediene en Algérie en 1965. Pour certains, ce coup d'Etat provoque des retours précipités qui contribuent à accélérer la loi d'amnistie en 1966<sup>30</sup>. Tous les réfractaires et les opposants à la guerre d'Algérie ont été amnistiés en 1966, à l'exception d'Henri K., déserteur qui a rejoint les rangs de l'ALN après avoir tué un soldat français, et qui est amnistié en 1968, avec les membres de l'OAS<sup>31</sup>.

Si l'amnistie a juridiquement réglé la situation des opposants français à la guerre d'Algérie, l'illégalité et l'exil vécus pendant la guerre ont toutefois irrémédiablement bouleversé la vie de ces opposants. Il n'en reste pas moins que par leur geste, ils ont contribué à tisser le lien entre l'Algérie et la France, comme le souligne Francis Jeanson : « *Au fond, la trahison, elle est à l'origine de l'histoire. Je veux dire, s'il n'y avait pas eu trahison, nous ne serions pas là. Le premier traître, c'est celui qui a construit un pont sur une rivière, alors que cette rivière servait de frontière infranchissable entre deux tribus, entre deux sectes, entre deux clans, enfin que sais-je. Le traître, c'est celui qui a construit le pont, parce qu'à ce moment-là, il met les deux communautés en danger, mais en danger positif. Une communauté qui se refuse à ce type de danger, elle est perdue* »<sup>32</sup>.

---

<sup>27</sup> Cette exposition suscite de nombreux articles de journaux. Cf. notamment Pierre Vidal-Naquet : « Une exposition Noël Favrelière à Paris », *Le Monde*, 20 juin 1963, réédité in Pierre Vidal-Naquet, *Face à la raison d'Etat...*, *op. cit.*, p. 101.

<sup>28</sup> Entretien avec Noël Favrelière, *op. cit.*

<sup>29</sup> Entretien avec Henri Cheyrouze, Paris, 21 novembre 2001.

<sup>30</sup> « Loi n°66-396 du 17 juin 1966 portant amnistie d'infractions contre la sûreté de l'Etat ou commises en relation avec les événements d'Algérie », *Journal officiel. Lois et décrets*, 18 juin 1966, p. 4 915.

<sup>31</sup> « Loi n°68-697 du 31 juillet 1968 portant amnistie », *Journal officiel. Lois et décrets*, 2 août 1968, p. 7 521.

<sup>32</sup> Témoignage de Francis Jeanson in Richard Copans, *Les frères des Frères*, La Sept Vidéo, coll. « Grand Format », Paris, 1992, 98 mn.